CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile a la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—3m

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
29 jan nos. 28 et 29. Nouvelle Levée.

POUR PRINCETON, Vicksburg, et les ports intermédiaires. Le steamboat AREONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
22 janv 28 et 29 Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR LA MOBILE (par le fleuve). La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 jan nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à bord, et partira immédiatement. Pour frêt d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 janv R. GRONING & Co.

POUR BALTIMORE—La barque A. 1. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
TOURNE & BECKWITH,
25 janv. 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son frêt à bord, et partira sous peu. Pour frêt d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à
TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nlle-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, prendra environ 1700 balles de coton et est prête maintenant à recevoir sa cargaison. S'adresser à
21 janv Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Giliberi, ayant la majeure partie de son frêt engagé sera immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à
Th. NICOLET & Co,
13 janv rue Bienville, no. 26.

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pierre Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no. 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Broadford. Pour fret d'environ 300 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fisher, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à
JOHN CROSBY,
30 jan no. 38, rue du Camp.

POUR MATAGORDA—La goëlette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à
WM. BRYAN,
23 jan 26, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goël. A. J. BEE, capit. S. Lyi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
23 janv CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à
JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick SYRUS, partira pour le susdit port, aujourd'hui ou demain. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jul..., ou à
JOHN H. PECK,
27 jan 19, rue Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à
18 jan R. GRONING & Co.

A FRETER—Le brick A. 1. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. W..., du port de 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 47, rue du Camp.

A FRETER—Le brick A. 1. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47 rue Bienville.

Demande—On demande à fréter un navire anglais pour aller à Laguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à
23 jan J. FRATS & FILS.

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composée de 4 appartements, d'un bonne cuisine, chambre à domestiques, etc.
JOHN KILSHAW, Jr.
Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 jan no. 28, rue Bienville.

AVIS—Je préviens le public qu'à dater de ce jour, je ne me rends plus responsable des dettes que pourra contracter mon épouse née Alexandrine Charbonnet.
26 janv—3 Gell. T. FAZEND.

KIRSCH & Absynthe, venant directement de la Suisse, à vendre par
29 janv Fr. PERRET & GALLY.

QUARTIER GENERAL.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier.
Ordres Généraux.

Les services des troupes qui devaient s'enrôler et qui ont été priées conformément aux ordres du 17 de ce mois, sont maintenant requis. Des renforts immédiats doivent se rendre sur le théâtre de la guerre, en Floride.

En conséquence, les compagnies de volontaires, qui se sont organisées à cet effet, et tous les individus qui désirent prendre du service, se rendront aux casernes des troupes des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, à onze heures du matin, mercredi, 3me. jour du mois de février prochain, pour être passés en revue et admis au service des Etats Unis, pour une espace de temps qui n'excédera par trois mois.

Des armes, équipemens et équipages de camp leur seront alors fournis.

Cependant ceux qui désirent s'offrir en qualité de volontaires, trouveront à s'enrôler et recevront tous les renseignemens nécessaires, au bureau de l'adjudant-général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat, à la Nouvelle-Orléans.

Chaque jour nous apporte des nouvelles plus désastreuses de nos concitoyens en Floride. Tout le pays est ravagé. Un détachement tout entier des troupes qui se rassemblaient pour sa défense, a été détruit; un autre corps, après avoir repoussé l'ennemi dans un combat acharné, reste, par la perte considérable qu'il a essuyée et le départ des troupes de milice qui étaient venues le renforcer, presque hors d'état de se défendre; un troisième a été enveloppé par les sauvages et ne pouvant recevoir de secours, se trouve en quelque sorte en leur pouvoir, s'il n'est immédiatement secouru par mer.

Dans des circonstances critiques, l'autorité en appelle au patriotisme et à la générosité des citoyens de la Louisiane, auprès desquels un pareil appel n'a jamais été fait en vain. Le sera-t-il aujourd'hui? Non, le zèle et la promptitude que les enfans de la Louisiane mettront à prendre les armes pour voler au secours de leurs concitoyens et porter la mort parmi les sauvages montrera qu'ils n'ont pas dégénéré.

Par ordre du commandant en chef.
PERSIFOR F. SMITH,
22 janv—10 adjudant et inspecteur général.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.
Séance du Vendredi 13 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pittsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;
2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;
3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;
4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;
5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;
6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun au moins quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds et six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité de taillés plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces, en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visités par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelps.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: Tirard Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de Cincinnati, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs îlets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: Tirard Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. —Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yardes carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. —Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $8 00 par baril; en conséquence d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 25 janvier courant, 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus.
25 jan D. PRIEUR, maire.

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.
Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
30 jan—15

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, la MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Petitpain, situés à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à
E. L. BERNARD,
15 janv—6,3ps rue Conti, No. 54.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.
L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.
Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—3

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—3) B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv R. BRUGIER.

A Louer pour prendre possession de suite—Une maison à étage située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à M. J. J. Mercier, rues des Remparts, encoignure Ursulines, ou rue Royale, no 172.
27 jan—6

CHAPEAUX—Le soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a reçu par de récens arrivages, de la manufacture de John Hunt & Co, de New-Haven, un assortiment complet de chapeaux faits pour ce marché et le pays environnant, composé de chapeaux de soie, de castor gris et noirs, de loutre, et différentes autres qualités, à des prix modérés.
Les négocians résidant à la campagne sont invités à venir voir et à faire leurs achats. Le soussigné désirant réaliser cette partie de marchandises, les vendra à très bas prix, à des conditions favorables.
A. DURBAN,
Rue Royale, une porte après le coin de la rue Saint Louis. 28 jan—6

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Catherine Héloïse Léopoldine, f. de c. l., sont invitées à les présenter immédiatement à Catherine Silfide Léopoldine, héritière bénéficiaire, rue des Remparts, entre les rues Bienville et de la Douane. 29 jan—3

VOLONTAIRES POUR LA FLORIDE.

ON demande immédiatement des volontaires pour Tampa Bay, dans la Floride, auxquels on donnera une gratification de TRENTE PIASTRES.

Le général P. F. Smith, a volontairement offert ses services.

S'adresser au rendez-vous, depuis 8 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. chez M. Charles Dix vis-à-vis le marché du faubourg Ste. Marie et au Soleil Levant, rue de la Levée, vis-à-vis la Douane, où tous les détails du service seront expliqués, et la solde établi. Par ordre du comité de la Floride.
25 jan—3

GRAINES DE JARDINAGE.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques qu'il vient de transporter son magasin de graines dans la rue Conti, no. 48, entre Chartres et Royale, où il tiendra constamment un assortiment de graines fraîches qui conviennent le mieux pour le pays et vendra aux prix les plus modérés.
26 janv—10 R. BEAUVAIS.

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou, vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur, et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pedesclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par MM. Tricou, Domingon & Canonge, dans ce dernier cas les conditions seraient chez M. Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
26 janv—3 M. FAUCHE CONGOT.

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir et gras et bien fait. Il répond au nom de Jack.
AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé Tiger, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payées à quiconque ramènera un des chiens, ou vingt piastres pour les deux. jan—6

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, décédé, sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir régler leurs comptes, ainsi que ceux qui peuvent avoir quelques réclamations à les présenter immédiatement
A. G. WILSON,
21 jan—18 no. 21, rue Carondelet.

$3,000 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant l'absence ... s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir défoncé son bureau sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:

Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.
Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.
Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.
Deux mille cent vingt six piastres trente cents montant d'un check de la Banque des Etats Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.
Un billet tiré par A. Chouard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.
Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain de $104 [illegible]
Un billet tiré par J. Aldix à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $550 87.
Un billet tiré par Mr. Dupérn, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $825 57.
Un billet tiré par B...sset & Boullard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.
Un billet tiré par D...chaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.
Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.
Un billet tiré par ... Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $460.82.
Un billet tiré du même, à mon ordre, ... 13 courant, de $363 07.
Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.
Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain, de $367 17.
Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.
Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or à répétition, vieille, boîtier et cadran blanc, très large; sans chaîne ni clef ... dérangée.
Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés.
30 déc—3 P. PASSEBON.

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs, rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitans de cette ville, que d'après de nouvelles réparations faites dans leur maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans un restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour les repas et sociétés privées, une superbe salle pour les tables d'hôte et de pension particulière, une autre pour les repas pour des sociétés, le tout très indépendant. Ils préviennent que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits. Ils se chargeront également des repas de corps, des festins, soirées, de desserts, banquets etc., tout ce qui pourrait désirer en ville. Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30 3ps.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de prévenir le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son exactitude et l'attention et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de se rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu. S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après le coin de la rue du Canal.
21 jan—3

AVIS.—Est parti marron dans la nuit du 3 au 4 courant, du second Canal de la Compagnie des terreaux de Barataria et de Lafourche, le nègre nommé Palmer, âgé d'environ 22 ans, d'une petite taille, bien pris, d'une jolie figure et peau ... Une récompense de $50 sera donnée à quiconque arrêtera et fera conduire le susdit nègre à la geôle de la Nouvelle-Orléans.
Il est à croire que le nègre Palmer a déjà été reçu à bord d'un bateau-à-vapeur lorsqu'il était marron, et que probablement il cherche à y retourner, une récompense de $300 sera payée à quiconque arrêtera le dit nègre à bord d'un bateau-à-vapeur, et pourra faire découvrir et convaincre toutes personnes qui l'auront reçu à bord.
28 jan—3

CINQUANTE PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation des soussignés depuis le 17 ou le 18 du mois de mai dernier, le mulâtre nommé Moses, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, il parle français et l'anglais, belle figure, bien corporé, il marche les pieds en dehors, et a de très grosses chevilles; le dit mulâtre est charpentier de son état.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geoles de cet Etat.
ALPHONSE PERRET & FRERES.
28 jan—6

5 piastres de Récompense—Seront payées à celui qui logera dans une des geoles, la mulâtresse nommée SALLY alias BAZILIS, appartenant à Jean Pierre Michel Dupré. Partie marronne de chez le soussigné, depuis le 24 Novembre dernier, elle se fait passer pour être libre, elle est bien connue, elle parle l'anglais, le français et l'espagnol.
Le soussigné paiera $25 à celui qui pourra découvrir avec des preuves suffisantes, pour les traduire en justice, la personne ou les personnes qui la recèlent.
26 janv—6 FLEURY GENERELLY.

10 piastres de Récompense—Seront données pour la négresse THEMA, partie marronne de l'habitation de Mr. Jh Verloin, le 19 de ce mois. Elle est d'une taille ordinaire elle est très fluette, la figure rouge et longue, les dents supérieures très avancées. Cette négresse est enceinte très avancée. Il serait probable quel se tiendrait dans le chemin du Bayou, ou sur la Levée, comme vendeuse de café. Elle appartenait ci-devant à Mr. Wares.
25 jan— R. R. BRANDON.

10 PIASTRES DE Récompense.—Parti marron de chez les soussignés le 23 décembre, le nègre WILLIAM, âgé d'environ 16 ans, taille 5 pieds 6 pcs, ayant une jambe un peu plus courte que l'autre, il lui manque deux dents de devant la mâchoire supérieure; il parle l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des prisons de l'Etat.
L. & R. ADAMS,
26 janv—6 36, rue Moreau, faubourg Marigny.

10 Piastres de Récompense seront payées à quiconque logera dans la geole de cette ville, un nègre nommé BERNARD, âgé de 18 ans, d'environ 5 pieds 6 pouces, bien fait et parlant anglais et français. Il a autrefois appartenu à M. P. Soulé, avocat, et a été employé pendant un an à la fonderie, au-dessous de la ville.
C. WATSON,
Sec. de la comp. de dessèchement de la Nlle.-Orléans.
25 janv—1

Il a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants: TOM, appartenant à Mr. Bosse; SALLY, appartenant à Mr. Smart; Phanor, nègre appartenant à Mr Jones; Hannah, négresse appartenant à Mr. Williams. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.
15 janv J. CHARBONNET, shériff.

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 3 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole.
Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—3

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chair, sans la moindre douleur. Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoignent des succès qu'il a obtenu dans sa pratique.
Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins.
M. COHEN.
Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—20,3pc

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu PUECH—Vente par le régistre des testaments—Mardi seizième jour de février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre James Puech et feu son épouse Althée Joséphine Daquin, les esclaves, savoir:

1o. William, âgé d'environ 20 ans.
2o. Mary Ann, âgée " 22 ans.
3o. Euphrosine, âgée " 42 ans.
4o. Diana, âgée " 55 ans.
5o. Césaire, âgé " 9 ans.

Et immédiatement après, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté susdite et pour compte de la société de Puech & Bein, co-derniers consentant à la vente, partout, l'esclave et propriétés foncières, savoir:

1o. Guffy, âgé d'environ 25 ans.

2o. Un certain lot de terre, situé dans l'islet compris entre les rues Gravier, Carondelet, Union et St. Charles, désigné par le numéro 2, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, et annexé à un acte de vente passé par Tobias Bickell, à Puech & Bein et James B. Hullin, en l'étude de G. R. Stringer, ex-notaire, le 13 avril 1832, le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, et 24 pieds 7 pouces de large dans le fonds, sur une profondeur de 87 pieds sur la ligne du lot numéro 1, et 91 pieds 6 pouces et demi sur la ligne du lot no. 3, avec toutes les améliorations.

3o. Un certain lot de terre, attenant au lot sus décrit, désigné par le numéro 3, d'après le dit plan, et mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, 24 pieds 7 pouces de large dans le fonds, 96 pieds un pouce de profondeur et face à la rue Carondelet, et 91 pieds 6 pouces sur la ligne attenant au lot numéro 2.

4o. Deux lots de terre situés sur la Batture du faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, dans l'islet borné par la rue de la Nouvelle Levée, et les rues Gravier, Tchoupitoulas et Poydras, et désignés par les numéros 3 et 4, conformément à un plan dressé par Alfred E. Forstall, député voyer de la ville, en date du 31 janvier 1832, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public en cette ville, le 6 mars 1832, les dits lots ayant ensemble 12 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la dite rue de la Nouvelle Levée, et 20 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 205 pieds 1 pouce et 2 lignes, sur la ligne qui les sépare des lots numéros 1 et 2, et de 199 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare des lots numéros 5 et 6, mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations.

5o. Les trois quarts indivis de deux certains lots de terre, situés sur la dite Batture, et dans le même islet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Gravier, Tchoupitoulas et Poydras, et désignés sous les numéros 5 et 6, sur le plan ci-dessus mentionné, ayant ensemble 19 pieds 3 pouces et 4 lignes, de face à la rue de la Nouvelle Levée, et 20 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 190 pieds 9 pouces et 2 lignes, sur la ligne qui sépare les dits lots des lots numéros 3 et 4, conformément au dit plan et 194 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne qui les sépare de la dite propriété de D. T. Walden, le tout mesure américaine, avec les bâtisses et les améliorations.

Conditions de la vente: Toute cette propriété appartenant à la société de Puech & Bein, située sur la rue Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie, à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale.

2o. Les 2 lots de terre situées à une des encoignures des rues Gravier et Carondelet au dit faubourg Ste. Marie, appartenant aussi à la dite société de Puech & Bein, à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets dûment endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3o. Les esclaves, à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 jan

SUCCESSION de ROWE—Vente par le régistre des testaments—Jeudi le dixhuit février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu James S. Rowe, la propriété foncière, savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre dans l'islet borné par les rues du Camp, Girod, Magasins et Poydras, au faubourg St. Marie, au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et mesurant, mesure française, 50 pieds de face à la dite rue du Camp, sur une profondeur de 150 pieds, avec les améliorations qui s'y trouvent, ... Rowe, et autres bâtisses, étant la même propriété acquise par le dit feu James S. Rowe, avec Richard Russel, de Jn Baptiste François Clay, par acte passé pardevant William Boswell, notaire public, en cette ville, le 11 janvier 1824.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 jan

SUCCESSION BABCOCK—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi, 20 Février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry Babcock, les actions de la banque et propriétés foncières, savoir:

225 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

20 actions du fonds capital de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans, et de Carrollton.

Propriétés Foncières.

Un lot de terre et une fabrique ... en briques à étage, cuisine et autres établissements qui sont dessus, situé paroisse, faubourg de l'Annonciation, et désigné comme lot ou l'ilet no. 87, sur un plan déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public de cette ville, dit lot étant borné par les rues Terpsicore, Melpomène et Bacchus, mesurant chacun 260 pieds face aux rues Terpsicore et Melpomène, et 240 pieds de face aux rues Bacchus et Apollon, le tout mesure française, cette propriété a été achetée par le dit feu Henry Babcock, des syndics des créanciers de Joseph Théodore Baudue, suivant un acte passé devant Théodore Seghers, notaire, le 1 Décembre 1830.

Deux lots ou portions de terre, dans le derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés sous les nos. 4 et 5, d'après un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la ville, daté 6 février 1828, déposé dans l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, à la Nouvelle-Orléans.

Le lot ou portion de terre no. 4, ayant 329 pieds 5 pouces de face à la rue Nayades, s'étendant en profondeur, jusqu'au lot ou terrain no. 5, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 9½ pouces, borné en haut par le lot no. 3, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds et au-dessous par des terrains appartenant à Mr. Louis Foucher, sur la ligne desquels il mesure 277 pieds et 4 pouces.

Le lot ou portion de terre no. 5, mesurant 324 pieds 2 pouces sur la route Bruynard, et s'étendant en profondeur jusqu'au no. 4, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 9½ pouces, borné au-dessus par le numéro 6, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds, et au-dessous par des terres appartenant à Mr. Louis Foucher, sur la ligne desquelles il mesure 277 pieds 4 pouces, le tout mesure française, avec toutes les améliorations qui sont dessus et ainsi que tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

N. B. Cette propriété qui consiste dans les nos. 4 et 5, sera offerte en vente, divisée en lots pour bâtir, suivant le plan dument dressé par Louis Bringier, arpenteur général, lequel sera exhibé à la vente.

Les trois huitièmes indivis de dix lots de terre situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, de l'islet no. 2, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, le 5 Mars 1832, et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, ex notaire public de la Nouvelle-Orléans, les dits lots nos. 1, 2, 3, 4 et 5 contigus et mesurant chacun 42 pieds face à la rue première (First street), sur une profondeur de 125 pieds, et les dits lots nos. 6, 7, 8, 9 et 10, également contigus, et mesurant chacun 42 pieds face à la rue seconde (Second street), sur une profondeur de 125 pieds. Le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de deux lots de terre, situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sur un plan dressé par B. Buisson, le 5 Mars 1832, et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, ex notaire public, à la Nouvelle-Orléans, comme lots A. X. et A. Y. contigus et mesurant chacun 51 pieds 1 pouce face au fleuve Mississipi; A. X. a une profondeur de 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. V., et de 170 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. Y, et le lot A. Y. a une profondeur de 170 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. X. et de 166 pieds sur la ligne qui le sépare du lot A. Z., le tout mesure américaine; ensemble avec tous les droits de batture qui y sont attachés.

Les trois huitièmes indivis d'un certain carré de terre, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sur le plan original du dit faubourg plus particulièrement désigné plus haut comme carré no. 10, compris entre les rues Quatrième (Fourth street), Washington, Rousseau et Fulton, et mesurant 378 pieds face à la rue Quatrième (Fourth street), 378 pieds face à la rue Washington, 250 pieds face à la rue Rousseau, et 250 pieds face à la rue Fulton, le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de cinq lots de terre, situés dans l'islet borné par les rues Triton, Apollon, Bacchus et Duplantier, dans le faubourg Delord, contenant et mesurant le tout ensemble 136 pieds 7 pouces de face à la dite rue Bacchus, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare d'autres lots du côté de la rue Triton, sur une profondeur de 153 pieds 9 pouces sur l'autre ligne du côté, où ils sont séparés d'autre propriété par la ligne qui divise les faubourgs Delord et Saulet et 158 pieds et le quart d'un pouce de large sur la ligne du fonds, le tout en mesure américaine, et ils sont désignés par les lots numéros 11 à 15, ces deux numéros inclusifs, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 6 juin 1831 et annexé en marge de l'acte de la vente (par laquelle les Messrs. Babcock, Gardiner & Co. sont devenus acquéreurs des dits lots de terre d'Alexandre McCoy) passé pardevant William Christy, notaire public le 23 juin 1831.

Termes et conditions de la vente: Les actions comptant, et les propriétés à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DUBOIS—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 23 Février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Mariane Dubois, femme de couleur libre, l'esclave Martha, âgée d'environ 16 ans.
Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 janv

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de HALL—Vente par le régistre des testaments—Lundi le quinze de février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété foncière, savoir:

Cinq lots de terre situés au faubourg Delord, au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désigné par les numéros 162, 265, 266, 267 et 263, le dit lot no. 162, mesurant 44 pieds de face à la rue St Paul, et diminuant à une pointe dans la profondeur, et les dits lots nos 265 à 268 inclusivement, attenant les uns aux autres et mesurant chaque 25 pieds de face à Locust street, sur 125 pieds de profondeur, toute mesure anglaise, étant les mêmes lots de terre acquis par le défunt de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, par acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire public, le 13 avril 1832.

Conditions de la vente: L'acquéreur se chargera du paiement d'un billet tiré par le défunt à l'ordre de la Compagnie du Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, pour la somme de $206 (deux cent six piastres) payable le 26 mars 1836, et la balance payable à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 16 jan

SUCCESSION Clarkson.—Vente par le régistre des testamens—Mercredi le 17 février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 janvier 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Georges Clarkson, la moitié indivise des neuf lots de terre ci-après décrits, savoir:

1o. Un lot de terre mesurant 24 pieds de face à la rue Annonciation, au-dessus de cette ville, sur cent pieds de profondeur, ayant droit à l'usage d'une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le no. seize.

2o. Un lot de terre mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Edward, entre la rue St.-Thomas et celle de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, sur 112 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et 112 pieds six pouces de profondeur sur l'autre ligne, et quatorze pieds six pouces dans le fonds, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro neuf.

3o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces sur une ligne, et 110 pieds 6 pouces sur l'autre, et 13 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro dix.

4o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et de 110 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces de large dans le fonds, ayant droit à l'usage d'une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro onze.

5o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel lot est désigné sous le numéro douze.

6o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro treize.

7o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le lot numéro quatorze.

8o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée sur le côté, derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 15.

9o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, ou Annonciation, à l'encoignure des rues Erato et Nayades, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à ladite rue des Nayades, sur 120 pieds de profondeur et face à ladite rue Erato, lequel lot de terre est désigné par le numéro huit, dans l'ilet no. 72, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, portant intérêt à raison de sept pour cent par an, à compter du jour de la vente. L'acquéreur ou les acquéreurs se chargeront de payer la proportion des billets émis par le défunt pour le prix de la propriété, et fourniront des billets endossés pour le surplus, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de MILLER.—Vente par le régistre des testamens—Vendredi 19 février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Rosine Dorotea Miller, veuve en secondes noces de William Miller, et en premières noces de feu Frédérick Veigel, la propriété foncière, savoir:

Un lot de terre désigné par le numéro 273, et mesurant 25 pieds de face à Pensacola Landing, borné d'un côté par le terrain no. 332, sur la ligne duquel lot, il mesure 173 pieds et de l'autre côté par le terrain no. 334, sur la ligne duquel il mesure 161 pieds, toute mesure anglaise, conformément au plan dressé par Richard Delafield, ingénieur de la compagnie d'un canal et d'une banque, à la Nouvelle-Orléans, (New-Orleans Canal and Banking Company), en date du mois de mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex-notaire public, dont Félix Grima est le successeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Un plan sera exhibé à la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 jan

SUCCESSION de TASTET—Vente par le régistre des testamens—Vendredi dixneuf février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville, et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Eugène Pierre Tastet, les esclaves nommés, savoir:

1o. Louis, âgé d'environ 20 ans.
2o. Lundi, 40 ans.
3o. Louise âgée 18 ans.

Conditions de la vente: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 jan

SUCCESSION de MOOR—Vente par le régistre des testamens—Mardi le deux février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte des héritiers de feu dame Harriette Hood, les actions ci-après décrites, savoir:

6 actions du fonds capital de la banque de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 actions du fonds capital de la banque d'Orléans.
10 actions du fonds capital de la banque de Pennsylvanie de $400 chaque.
39 actions du fonds capital de la banque d'Agriculture de Mississippi.
1 action du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de la Louisiane, chaque action étant de $1000 sur la quelle la somme de $300 ont été payées.

20 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

Succession DOW.—Vente par le Régister des testamens—Mercredi, trois de Février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Timothy Dow, les propriétés, savoir:

1o. Un Lot de Terre situé au faubourg Livaudais, no. A. Y, formant encoignure des rues Levée et Eighth, mesurant 51 pieds 1 pouce de face au fleuve Mississippi sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Eighth, et 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain adjacent et 50 pieds de face à la rue Levée, le tout mesure anglaise.

2o. Une portion de terre contenant 40 acres, située dans le troisième District de la troisième section dans le comté de Cherokee, dans l'Etat de la Géorgie, étant dans la région d'Or (Gold Region) du dit Etat.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 janv

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 14 de novembre 1835, jugement a été rendu dans cette cour sur l'affaire de Madame Watson contre son mari, dans les termes suivans, à savoir:

No. 8501—Anne Françoise Acidalie Colomb contre John West Watson, son mari.—Sur motion de J. P. Benjamin, avocat de la plaignante demandant la confirmation du jugement par défaut rendu dans cette affaire le 9 de ce mois, les témoins entendus, la cour considérant:

1o. Qu'il est prouvé que les affaires du défendeur sont en mauvais état, ce que met en danger les intérêts de la plaignante.

2o. Qu'il est prouvé que le défendeur a reçu pour compte de la plaignante, sa femme, six mille sept cent cinquante sept piastres soixante treize cents et demi [$6757, 73½], à savoir: Quatre mille cinq cent trente six piastres quatre vingt seize cents [$4,536, 96], sa part de la succession de sa mère, et cinq cent vingt trois piastres [523,00], donation à elle faite par son grand père; ces deux sommes lui constituant son douaire dans son contrat de mariage, et une somme de seize cent quatre vingt dix sept piastres soixante dix sept cents et demi [$1697, 77½], lui appartenant de la succession de son père.

Il est ordonné, adjugé et décrété que la plaignante est séparée de biens d'avec son dit mari et qu'il est condamné à lui payer par privilège et hypothèque garantis par la loi, la somme de six mille sept cent cinquante sept piastres soixante treize cents et demi ($6757 73½), et en outre les frais des présentes.

Nouvelle-Orléans, 19 Novembre 1835.
(Signé) CHS. MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au dossier des jugemens, marqué C. page 120.

En témoignage de quoi, j'ai signé de ma main les présentes et apposé le sceau de la cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 28 de janvier de l'année de notre seigneur mil huit cent trente-six et la 60ème de l'indépendence des Etats-Unis.
29 janv—3 A. PITOT, greffier.

Fromages Allemands.—Tête de mort, en caisses de 24 chaque, arrivent d'Amsterdam, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER,
23 jan 45, rue Bienville.

Bureau de l'Association Consolidée—11 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre et sur New-York.
14 janv A. MILTENBERGER, caissier.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de HALL—Vente par le régistre des testamens—Vendredi le cinq de février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété et esclave, savoir:

1o. L'esclave nommé Henry, âgé d'environ quinze ans.

2o. Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, entre les rues St. Andrew et Ste. Marie, et désigné sous le numéro 4, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, le 15 avril 1833, le dit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St. Amand, 28 pieds 10 pouces 21 lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces deux lignes du côté de la rue Ste. Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. 3

Conditions: l'esclave à un crédit de 6 mois, en un billet endossé à satisfaction, et le lot de terre, savoir: l'acquéreur s'obligera de payer neuf billets à l'ordre de la somme de $170 chaque, portant intérêt à 6 pour cent par an, et payables, savoir: le premier payable le 13 de janvier 1836, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à compter du 13 janvier 1834, le second billet payable le 13 de janvier 1837, ainsi de suite, le dernier billet échéant le 13 de janvier 1844, et la balance en un billet à 6 mois, endossé à satisfaction, le tout portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 jan

SUCCESSION de DALCOUR—Vente par le régistre des testamens—Mercredi le vingt-quatre février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., la propriété foncière et esclaves, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 142 pieds mesure française, borné d'un côté par la propriété de M. Fernaud, et de l'autre par celle de d'me Baptiste, avec les vieilles bâtisses y construites. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes &c., en sus du prix de l'adjudication.

2o. Jack, nègre esclave âgé d'environ 25 ans, bucheur, pioche, charretier, un peu arrimeur.

3o. Edmond, nègre esclave, âgé d'environ 22 ans, charretier, cocher et bon domestique de maison.

4o. Venus, négresse esclave, âgée d'environ 34 ans, boiteuse, sujette à des douleurs, cuisinière et blanchisseuse, avec ses 3 enfants Paul et Gustave, jumeaux, âgés d'environ 7 ans, et Léon, âgé d'environ 5 ans.

5o. Henriette, négresse esclave, âgée d'environ 20 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant, marchande, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

6o. Fortunée, mulâtresse, âgée de 10 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant et domestique de maison.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Venus, qui s'étant absentée plusieurs fois, n'est pas garantie contre le vice du marronnage.

Conditions de la vente: Les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit, et la propriété foncière, à 1 et 2 ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en autant de coupons que les vendeurs jugeront convenables. Les esclaves et la propriété foncière ne seront livrés qu'après que l'acquéreur ou les acquéreurs auront rempli les conditions de la vente quoique les esclaves seront considérés aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 jan

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:
Effets à 4 mois de vue, 2½ pour cent d'escompte.
D.to à 90 jours de vue, 2 pour cent d'escompte.
16 jan—3 P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle-Orléans.
11 Janvier 1836.
CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord et sur l'établissement de la branche ... des Etats-Unis.
F. BACON,
11 jan—3 caissier.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à l'Union, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très proéminent.
J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—3

AVIS—Le grand et célèbre physicien M. ADRIEN, a l'honneur de prévenir le public qu'il y a vingt jours que son arrivée en cette ville a été annoncée par la voie des journaux, depuis cette époque, il a cherché partout un local qui soit à la proximité de tout le monde, n'en n'ayant pu trouvé de plus agréable il s'est décidé à faire bâtir à l'encoignure d'Orléans et Royale, où il a fait construire un Théâtre et un Amphithéâtre pour la commodité des spectateurs. Ni peine ni frais n'ont été épargné pour donner tout le charme dont ce spectacle est susceptible.

Mr. Adrien arrive du Nord d'Amérique, où il a attiré la foule et captivé l'attention des habitans de New-York, Philadelphie, Baltimore, &c.

Les soins qu'il porte à ses représentations, les expériences extraordinaires et créées par lui, qu'il exécute, tout lui fait espérer qu'il obtiendra ici comme partout les mêmes tributs d'éloges qui l'ont accompagné dans toutes ses représentations.

L'ouverture aura lieu très incessamment.

L'affiche du jour donnera les détails. 27 janv—1m

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresse.

Parmi les nombreux talents qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Wyers,	Wilz,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long.	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entrée.—Loges 75cts, Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maîtres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

TEMPLE DES MAGIES.

Richement Décoré, No 110, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis.

RAHAB-BEN-ABEL-MARCHAEL, le célèbre mage chaldéen et son épouse circassienne, Zillah la Sybille, étant les deux seules personnes parmi les mages initiés à qui il ait jamais permis de visiter un pays étranger.

LE TEMPLE SERA OUVERT TOUT LES SOIRS.

La réception flatteuse qui leur a été faite dans les Etats du Nord, ayant reçu la visite de plus de 73,000 personnes, les a encouragés à venir à la Nouvelle-Orléans, où ils espèrent être encouragés par le patronage public.

L'ameublemens et les décorations sont vraiment splendides et représentent l'intérieur du Temple des Mages à Ispahan.

La représentation consiste de

LA FETE MAGIQUE,

en deux parties, composées d'une série d'illusions produites à l'aide de la magie naturelle et de la mécanique, et où sont reproduits tous les tours miraculeux faits par les anciens magiciens, les sorciers et les brahmines indiens, tels qu'ils ont été représentés à la cour d'Ispahan, de Sa Hauteur Mehmoud Schah, et aussi devant la Cour d'Angleterre, à la surprise et à la grande satisfaction de leurs majestés.

Les illusions sont vraiment étonnantes, instructives et amusantes, et de telle nature que les personnes professant les principes religieux les plus stricts ne peuvent avoir aucune objection à contempler.

Parmi les plus magnifiques est l'illusion pratiquée par les brahmines de la

BOUGIE SYBILLIONNE,

cette réception des brahmines n'a pu être devinée aucun savant dans l'ancien ou le nouveau monde.

La Transformation de Zillah,

qui, devant les spectateurs, sera changée en un Oiseau ou un Quadrupède.

Voir le programme pour les détails.

Le Towdah est exclusivement réservé pour les dames et familles; on peut y retenir des places. Les Messieurs s'assoieront au balcon.

Prix d'entrée, $1, enfans avec leurs bonnes, 50 cents, galerie, pour les gens de couleur, 75 cents. Les portes seront ouvertes à 7 heures et la représentation commencera à 7 heures et demie.

A VENDRE—Une habitation ... propre à la culture de la canne, et susceptible d'un très grand revenu journalier en jardinage, légumes, bois et fourrages, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à environ trois lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et du même bord, bornée dans sa partie supérieure, par l'habitation D'Aquin, et dans sa partie inférieure par l'habitation de M. Laizer Fortier, mesurant vingt deux arpents de face au fleuve, dont deux arpents s'étendent jusqu'au lac Pontchartrain, et les vingt autres ont une profondeur de quarante arpents.

Le chemin à coulisses de Carrollton qui arrive à quelques arpents de l'habitation et le chemin qui passant par la métairie raccourcit la route de l'habitation à la ville de près du trois quarts de lieue, offre des moyens de transport faciles et à peu de frais en tout temps.

Les améliorations consistent en un beau canal qui va jusqu'au lac Pontchartrain et qui sert d'égout à l'habitation, en deux maisons de maître, une sucrerie et purgerie en briques avec une belle machine à vapeur, des écuries, cases à nègres et plusieurs autres bâtisses.

Les personnes qui désireraient acheter sont invitées à aller prendre connaissance des localités.

Pour les termes et conditions, s'adresser rue Toulouse no. 37. 27 jan—6

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le lundi, 15 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett:

Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue St. Joseph, entre les rues des Magasins et Fouché, mesurant 36 1-2 pieds de face à la première rue, mesure américaine, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, ensemble la maison briquetée entre poteaux, composée de 4 appartements, galerie, cabinets &c. avec cuisines et autres dépendances.

Conditions: l'acquéreur s'obligera de payer deux billets échéant le 1er août 1836, l'un de $643 75 et l'autre de $550 50; et la balance à 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 26 jan

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu samedi prochain, 30 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, trois terrains situés dans la rue Louisa, à environ un demi islet du fleuve.

No. 1, mesurant 33 pieds, 4 pouces 3 lignes de face à la rue Louisa, sur 113 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur; il y a sur ce terrain une cuisine et 2 chambres à nègres.

No. 2, attenant au no. 1, mesurant 37 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Louisa, sur 149 pieds 2 pouces 8 lignes de profondeur, avec une maison de 4 appartemens, galerie, cuisine, chambres à domestique et hangard

No. 3, attenant au No. 2, ayant les mêmes dimensions, avec une maison de deux appartements, galerie et cabinet, cuisine et chambres à domestiques; les maisons sont louées.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Ces trois terrains se trouvent presque vis-à-vis l'emplacement de Francaity, où doit se construire le marché projeté pour le faubourg d'en bas.

La rue de la Levée est pavée jusqu'à un islet au dessous de la rue Louisa.

Le plan des dits terrains est exposé à la Bourse.

Les actes de vente seront passés chez Mr. Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 26 jan—4

PAR M. BARNETT Sr.
Terrains de Valeur à Carrollton.

IL sera vendu Samedi prochain, 30 du courant, à la Bourse de Hewlett:

Un carré de terre, contenant 24 terrains, situés dans la ville de Carrollton, sur l'avenue du canal, et à un islet du canal.

No. 1, mesure 30 pieds de face à l'avenue du canal, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la rue Dickson.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, mesurant 30 pieds de face à l'avenue du canal, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

No. 10, formant l'encoignure de l'avenue du canal et de la Dixseptième rue, mesurant 30 pieds de face à la première, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

Nos. 11 et 12, mesurant chacun 30 pieds de face à la Dixseptième rue, sur une profondeur de 150 pieds.

No. 13, formant l'encoignure de la rue Wallace et de la Dixseptième rue, mesurant 30 pieds de face à la première, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Wallace, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

No. 22, formant l'encoignure des rues Dickson et Wallace, mesurant 30 pieds de face à la première, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur sur la seconde.

Nos. 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dickson, sur 150 pieds de profondeur.

Ces terrains sont admirablement bien situés, sur l'avenue du canal, où sera bientôt établi un chemin à coulisses et n'étant éloignés que d'un islet de celui du canal ouvert aux bateaux à vapeur et aux petits bâtimens.

Conditions: Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets sans endossement, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente devant Y. Lewis, notaire public, devront être passés dans les 10 jours qui suivront la vente.

N. B.—Les acquéreurs auront le privilège d'escompter leurs propres billets au taux de 12 pour cent.
25 jan—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu Vendredi 5 de février prochain, à 4 heures de l'après-midi, rue St. Philippe, entre Royale et Condé, pour cause de départ, 300 caisses de vin de St. Julien, Médoc, 1825; 100 paniers do. St. Julien Médoc, 1825; 25 de ... de première qualité

Conditions: $100 comptant, de 100 à $300 60 jours, au dessus de $300 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction ...

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENTE de ... souliers, brodequins et bottes, ... il sera vendu mardi 2 février, au no. 31, rue St. Louis à 11 heures pour terminer un compte de vente: 80 caisses brodequins, souliers et bottes, qualités assorties et récemment reçus.
Conditions, comptant. 29 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi 30 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, 30 caisses chapeaux de soie pour hommes et pour enfants, 3 balles de ... coton. De plus, pour le compte de qui il appartient, 153 pièces ... anglaises très légèrement avariées.
28 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi prochain, 30 du courant, à 10 heures du matin, devant son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

Une quantité de osnaburgs importés et avariés à bord du navire Cambrian, capit. Gowen, venant de Belfast. 28 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 30 janvier 1836, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 110, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, 52 boucauts de ... de riz endommagé à bord du ... Albion, capitaine Farnam, de Savannah ... à la vente. 25 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI 1er. février, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett:

1o. Les deux tiers d'une Habitation Sucrerie, avec un moulin à bêtes, située dans la paroisse St. Jean Baptiste, à 15 lieues de la ville et du même bord, ayant 3½ arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur, ensemble avec soixante et dix esclaves de différens âges et sexes, animaux et outils aratoires pour son exploitation.

2o. Une autre Habitation Sucrerie, avec moulin à vapeur, située dans la paroisse St. Charles, à 11 lieues au-dessus de la ville et du même bord, ayant 19 arpents de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, ensemble, avec cinquante et un esclaves de différents âges et sexes, et les animaux et outils aratoires pour son exploitation.

3o. Une terre de 3 arpents de face, sur 40 de profondeur, située à la Fausse Rivière (quartier ou Poulailler), paroisse de la Pointe Coupée.

4o. Neuf terrains situés au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Constance et du Bayou.

5o. Une maison en briques et à étage, située rue Royale, no. 331, dans le bloc des architectes.

6o. Huit esclaves, domestiques de deux sexes.

7o. Douze actions du Canal Barataria, $1,200 payées.

8o. Dix actions des Architectes de la Nouvelle-Orléans, $1000 payées.

Conditions: Les habitations payables à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit. Les 9 terrains à 6, 12, 24 et 30 mois de crédit. La maison rue Royale, à 6, 12 et 24 mois de crédit. Les esclaves à 6 et 12 mois; et les actions à 6 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à 8 pour cent par an. 18 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, le 4 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après mentionnés, ils sont vendus parce que le présent propriétaire n'a plus besoin de leurs services.

Randal, nègre d'environ 40 ans, bon jardinier, cocher et un peu cordonnier.
Sally, femme de Randal, âgée d'environ 34 ans, cuisinière, blanchisseuse, domestique de maison,
Sally, leur fille, âgée de 8 ans.
Constance do. do. de 2 ans
John Stinson do de 18 mois.

Ils sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; l'acte de vente sera passé pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi le 2 de février, à la Bourse de Hewlett, à midi, un terrain situé au faubourg Tremé, sur la rue des Ursulines, entre les rues Valeré et Marais, mesurant 32 pieds 3 pouces de face sur 107 pieds 9 pouces de profondeur sur un côté, et sur l'autre côté 101 pieds 3 pouces. Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi, une maison en briques, cuisine etc. et autre dépendance. 27 janv

ECOLE Nouvelle de Dessin et de Peinture.—M. BIERNACKI, artiste étranger, vient d'ouvrir une école de dessin et de peinture, où par un nouveau mode d'enseignement, il mettra en quelques leçons ses élèves à même de pouvoir dessiner le portrait d'après nature avec autant de ressemblance que le ferait un élève qui aurait étudié la peinture pendant plusieurs années.

M. Biernacki enseignera aussi par un procédé nouveau et en peu de leçons à dessiner d'après nature le paysage, l'académie et le buste. Dans le même court espace de temps, il peut enseigner à peindre à l'huile les fruits et les fleurs.

M. Biernacki invite ceux qui désireraient prendre des leçons ainsi que le public en général à venir visiter son atelier, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, où chacun pourra se convaincre de l'excellence de sa méthode. Il se chargerait aussi de donner des leçons particulières à plusieurs élèves se réunissant pour former une classe. 28 janv—6

Cargaison du brick Suedois Mary, de Marseilles, à vendre par les soussignés: 400 barriques vin de Bordeaux; 100 demi barriques do. 600 caisses vin muscat; 200 paniers huile d'olive; 50 demi paniers do; 25 do do en demi bouteilles; 10 balles bouchons de 20 livres chaque; 1000 ... do. de 180 do; 200 do de ... do; 50 caisses d'olives; 50 do capres; 25 do anchois; 50 de cornichons assortis; 5 do olives farcies; 50 paniers vermicelles; 10 do macaroni; 5 caisses fromage de Hollande; 50 do cordiaux assortis; 25 do eau de fleur d'oranger; 25 do fruits à l'eau de vie assortis; 1 barre raisins muscat; 3 do fruits candis; 2 do. gelées assorties; 4 do saucissons; 10 balles d'amandes à la reine; 2061 livres oakum.
J. CASSE & Co,
28 janv—3 54, rue Bienville.

VINS de Bordeaux, Huile d'Olive, Cornichons, &c.—En débarquement du brick Carroll, de Marseilles, à vendre par les soussignés 50 barriques vin de Bordeaux, ... 500 caisses vin Muscat; 100 paniers bouteilles de Bordeaux; 50 caisses couperose; 50 do. olives; 25 do. anchois; 75 do. cornichon assorties; 10 do. olives farcies; 5 jarres saucisses; 1 do nougat en boîtes de ferblanc; 10 balles bouchons fins de 30 livres chaque; 55 sacs do de 1000 do; 50 do do de 500 do; 5 balles amandes à la reine; 50 paniers huile d'olive de ...; 25 demi paniers d.
J. CASSE & Co.,
21 jan—3 54, Vieille Levée.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, Saratoga et Edward Bonafee, et offre à vendre un superbe assortiment de bijouteries, consistant en boucles d'oreilles, chaînes, anneaux, ainsi que des pinceaux de poches etc.
LOUIS MUH,
2 jan—1 no. 113, rue de Chartres.